

# EUROGIP

## Les risques professionnels “émergents” en Europe

Synthèse des résultats d'une  
enquête menée par Eurogip et  
éléments bibliographiques

Août 2008  
Réf. Eurogip-16/F



Comprendre les risques professionnels en Europe



bonnes conditions de travail, de moins de formation à la sécurité et d'un moindre suivi de la médecine du travail que le personnel permanent. Elle est également davantage exposée aux contraintes physiques et psychiques.

Ces évolutions influent sur l'organisation et les conditions de travail comme sur l'organisation de la prévention des risques professionnels. Ainsi, celle-ci s'inscrit-elle dans un monde du travail différent de celui précédemment connu et surtout en perpétuel mouvement. Les débats actuels engagés en matière de risques professionnels - suicides<sup>(3)</sup> sur le lieu de travail, risques psychosociaux<sup>(4)</sup>, addictions<sup>(5)</sup> au travail...- témoignent de ces mutations.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques psychosociaux, les agressions sont très souvent cités comme étant liés au développement des services à la personne, à l'intensification des rythmes de travail. De nouvelles contraintes pour la vue, l'audition, les capacités psychiques et mentales, le système musculo-squelettique et le système cardiovasculaire, sans négliger les risques chimiques et biologiques, sont signalés comme étant, tout ou partie, d'origine professionnelle.

Enfin, la perception du risque professionnel a évolué. Il n'est plus accepté comme "faisant partie du métier". A cela s'ajoute une tendance générale à la judiciarisation de la société et des relations du travail.

Les organismes chargés de la prévention et de l'assurance des risques professionnels, les partenaires sociaux et les autorités publiques, tant nationales qu'européennes, s'interrogent sur les nouveaux risques et atteintes à la santé liés au travail communément rassemblés sous le vocable de "risques émergents" sachant que ceux-ci doivent être prévenus au même titre que les autres risques du fait des obligations<sup>(6)</sup>, incombant aux employeurs, définies dans la "directive cadre" (89/391/CEE) et ses directives dérivées.

## Concept donné de la notion de risque émergent

Le terme de "risques émergents" est ambigu tout en ayant l'avantage de distinguer ces risques des risques traditionnels qui restent très présents. Les chutes de hauteur, de plain-pied, et les accidents survenus lors des manutentions manuelles constituent toujours la principale cause d'accidents du travail en Europe.

## Définition

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>(7)</sup>, aussi appelée "Agence de Bilbao", s'est d'abord penchée sur la définition des risques physiques émergents. Selon elle<sup>(8)</sup>, pour qu'un risque soit considéré comme émergent, deux facteurs doivent être présents : le risque doit être à la fois nouveau et croissant.

Par nouveau, il faut entendre qu'il était précédemment inconnu et qu'il trouve son origine dans de nouveaux procédés, de nouvelles technologies, de nouveaux types de lieux de travail ou des modifications de l'environnement social ou organisationnel.

Le risque sera croissant si le nombre de facteurs générant ce risque s'accroît ou si la probabilité d'une exposition aux facteurs le générant va croissant (niveau d'exposition et / ou nombre de travailleurs exposés) et enfin si les effets de ce risque sur la santé des travailleurs s'aggravent (dangerosité des effets sur la santé et / ou nombre de travailleurs concernés).

Ainsi, les risques physiques émergents listés par l'Agence européenne de Bilbao portent principalement sur : le manque d'activité physique, l'exposition combinée aux TMS et aux risques psychosociaux, la complexité croissante des nouvelles technologies, les risques plurifactoriels, la vulnérabilité accrue des travailleurs de faibles niveaux, l'inconfort thermique, l'exposition aux ultraviolets, l'exposition aux vibrations, aux postures gênantes et au travail de force.

Par extension de cette définition, d'anciennes préoccupations peuvent être qualifiées de risques professionnels émergents par la seule évolution de la perception sociale à son sujet.

Les différentes formes de violence, par exemple, sont de moins en moins admises notamment dans le cadre professionnel et font que des expositions, qui préexistaient, deviennent une préoccupation grandissante des salariés et des préventeurs. De même, de nouvelles connaissances scientifiques font évoluer le regard porté sur un sujet ancien et le transforment progressivement en risque professionnel comme le montre l'attention nouvelle portée au risque biologique. Ce dernier illustre également l'effet de la croissance du risque d'exposition. La population salariée de l'industrie du tri et du recyclage des déchets est un secteur où l'emploi et l'activité vont croissant, augmentant ainsi le risque d'exposition aux agents biologiques ou aux métaux lourds. Le démantèlement des centrales nucléaires obsolètes entre dans cette même catégorie d'activité devant prochainement croître.

Ces exemples élargissent quelque peu le cercle des risques physiques émergents identifiés dans le travail initial de l'Agence européenne de Bilbao. Celle-ci, dans ses récents rapports portant l'un sur les risques biologiques émergents, l'autre sur les risques psychosociaux émergents, reprend cette même définition.



de l'entreprise et la satisfaction des travailleurs, si l'on en croit les résultats d'une étude<sup>(16)</sup> fondée sur l'exploitation des données de la Fondation européenne de Dublin. Certains types d'organisation génèrent plus de stress ou plus de TMS que d'autres. Par exemple, une entreprise caractérisée par des horaires flexibles et un rythme de travail imposé par la clientèle répond au profil d'entreprise où les travailleurs sont les plus exposés aux violences psychiques et physiques. En revanche, pour les entreprises caractérisées par un mode de travail sous automatisme, les risques les plus fréquents sont l'hyper sollicitation, les risques physiques et chimiques.

Pour sa part, le BGIA<sup>(17)</sup> en Allemagne remarque que les nouvelles formes d'organisation déplacent les responsabilités d'une catégorie de travailleurs à une autre. Ce transfert peut être vécu comme une évolution professionnelle positive, mais un stress accru et une charge de travail supplémentaire peuvent en résulter.

Fréquemment, l'une des origines du stress serait liée à la mauvaise organisation du travail et de l'entreprise.

Si les TMS sont très liés au port de charges lourdes et aux gestes répétitifs, le stress combiné avec ces contraintes physiques serait un facteur aggravant dans l'apparition de ces pathologies.

## **2. Les nouvelles technologies et le développement de secteurs d'activité**

Les pathologies dues au stress et les TMS peuvent trouver, en partie, leur origine dans les nouvelles technologies qui rendent les communications plus rapides et plus intenses.

Une manifestation frappante de ce phénomène est l'utilisation soutenue de l'informatique par un nombre croissant de travailleurs passant de plus en plus de temps devant un ordinateur. Ceci est cause de TMS : mal au dos et aux cervicales. Une position non ergonomique des mains sur le clavier peut générer un syndrome du canal carpien. Les TMS sont ainsi sortis du cadre des professions de l'agroalimentaire pour toucher le secteur des services. Outre les TMS, l'utilisation prolongée de l'ordinateur, sans temps de pose, est aussi cause de fatigue et de problèmes visuels.

La téléphonie mobile est l'une de ces nouvelles technologies génératrice de risque. Dans un premier temps, les préoccupations ont porté sur les conséquences de l'absorption par l'utilisateur des champs et ondes électromagnétiques émis par les téléphones portables et les antennes relais. Ce risque potentiel a provoqué un important débat et une abondante recherche scientifique. Si les premiers résultats de l'enquête internationale INTERPHONE<sup>(18)</sup> montrent que l'utilisation globale du téléphone portable ne serait pas associée à une augmentation du risque de tumeur cérébrale, le manque de recul justifie la poursuite d'enquêtes pour les usages à long terme.

Néanmoins, il est apparu rapidement que le plus grand danger actuel constitué par le téléphone portable reste son usage durant la conduite d'un véhicule et plus

particulièrement dans le cadre professionnel.

Quant aux antennes émettrices, des périmètres de sécurité sont établis. Il est recommandé de respecter ces distances de sécurité et de n'intervenir pour les opérations de maintenance et d'entretien qu'une fois les émissions stoppées.

Il faut aussi noter que le travail sur ces antennes génère à la fois le risque nouveau et accru d'exposition à de fortes doses de radiations, mais aussi le risque, très classique, de chute de hauteur. Un parallèle identique peut être établi avec l'installation d'éoliennes, nouvelle technologie où le risque de chute de hauteur est très présent.

De leur côté, les nanomatériaux suscitent une inquiétude partagée par les organismes interrogés compte tenu de la structure identique des nanotubes avec celle de la fibre d'amiante. Inhaler en grande quantité sur de longues périodes ces matériaux pourrait être cause de problèmes respiratoires par analogie à l'amiante. On fait remarquer que les nanoparticules existent depuis toujours dans l'environnement humain et depuis assez longtemps dans l'environnement industriel, et que les connaissances sont insuffisantes pour condamner les nanoparticules dans leur ensemble bien que la vigilance soit de mise. Néanmoins, les informations disponibles incitent l'ensemble des acteurs à la prudence d'autant plus que l'usage des nanomatériaux se généralise, favorisant ainsi de nouveaux types de risques et élargissant la population salariée potentiellement exposée.

De nombreuses recherches sont lancées pour pallier ce manque de connaissances de leurs effets sur la santé des travailleurs et sur l'environnement. En parallèle et en application du principe de précaution, des organismes chargés de la prévention des risques professionnels tels que le HSE et la HSC<sup>(19)</sup> recommandent la prudence aux employeurs dans leur usage. La Commission européenne a lancé un important programme de recherche à ce sujet. Elle recommande aussi aux entreprises utilisant les nanotechnologies de tenir compte de la législation européenne protégeant la santé et la sécurité des travailleurs.

De même, la possible introduction de l'hydrogène comme carburant pour remplacer le pétrole constitue l'exemple d'un futur développement technique aux répercussions potentielles sur la santé et la sécurité au travail. L'hydrogène pourrait voir son utilisation banalisée dans des professions peu accoutumées à son utilisation et dans des lieux qui devront être adaptés à son usage. L'explosion est le risque principal associé à l'hydrogène. Son utilisation en sécurité fait l'objet d'une attention particulière par les acteurs du risque professionnel engagés dans des programmes de recherche notamment sur sa production et son transport.

Ainsi, l'approche des risques émergents au travers du prisme des nouvelles technologies montre que de nouveaux produits ou de nouvelles techniques sont introduits sans que le recul nécessaire permettant de détecter les éventuels risques professionnels ait été vraiment pris. Ce constat est une préoccupation partagée par la plupart des acteurs questionnés.



de travail. Cette observation est à relier avec le constat selon lequel le manque d'accoutumance du travailleur à un poste de travail et à son environnement peut être une cause d'accident ou y contribuer. Ce constat fait en Finlande rejoint une observation identique émise en France par la DARES<sup>(24)</sup>.

Un autre élément pris en considération est le vieillissement généralisé de la population active du fait de l'allongement de l'espérance de vie et du report de l'âge légal de la retraite. Même si l'augmentation de la proportion de travailleurs seniors dans la population active est l'un des objectifs, défini lors du Conseil européen de Stockholm en 2001, de la stratégie de Lisbonne, les travailleurs seniors sont considérés parmi les groupes plus vulnérables. On se doit de souligner que les jeunes travailleurs sont également classés dans cette catégorie. Pour ces deux groupes d'âge, la mise en place de stratégies adaptées pour, dans un cas, prolonger la vie professionnelle et, dans l'autre, la débiter en sécurité, apparaît comme une nécessité.

La féminisation croissante de la population active a suscité une réflexion sur la prise en compte de la notion de genre dans l'élaboration des politiques de prévention. Ces dernières

années, cette notion aurait été négligée d'après les résultats de l'étude<sup>(25)</sup> du BTS (devenu ETUI-REHS) de la Confédération européenne des syndicats - CES<sup>(26)</sup>. Pour sa part, l'Agence de Bilbao<sup>(27)</sup> estime que la neutralité à l'égard du genre du travailleur peut conduire à sous-estimer, sinon à négliger, les risques professionnels des femmes. En effet, la réflexion sur l'évaluation des risques tend plutôt à s'adresser aux stéréotypes de l'emploi dangereux exercé par l'homme plutôt qu'aux emplois des femmes dans des branches d'activités essentiellement féminines comme le secteur de la santé ou des centres d'appels par exemple. L'Agence européenne de Bilbao<sup>(28)</sup> estime donc que le processus d'évaluation des risques professionnels doit tenir compte de cette notion de genre.

On constate que les facteurs de risques émergents sont multiples. Chevauchements et interactions les caractérisent, causes et conséquences s'entremêlent. L'aspect multifactoriel de certains des risques identifiés est mis en avant. Des risques nouveaux émergent et ne remplacent pas les anciens mais cohabitent avec eux. Enfin, l'élément constant est la rapidité avec laquelle les situations au travail évoluent.







## Une prévention adaptée

Les risques identifiés comme émergents supposent, par ailleurs, la mise au point de méthodes de prévention appropriées.

Parmi les actions de prévention abordées, celles visant le stress professionnel sont très documentées. Ce dernier est désormais vu comme un risque professionnel devant être prévenu en tant que tel par les employeurs, au même titre que les autres risques professionnels et ce, même si juridiquement dans la quasi-totalité des pays, ses conséquences pathologiques sont difficilement indemnifiables en tant que pathologies professionnelles.

Pour la plupart des experts, l'origine du stress se situe dans les dysfonctionnements de l'entreprise. Sa prévention passe alors par l'identification des sources de dysfonctionnement et leur élimination par une meilleure organisation du travail.

L'expérience montre que ces actions sont plus efficaces quand elles sont menées collectivement. En retour, l'employeur bénéficiera d'un gain de productivité et d'un absentéisme diminué. Pour ce faire, des méthodes de diagnostic et d'identification des éléments générateurs de stress, fondées sur des questionnaires, ont été mises au point dans divers États membres, par exemple en Belgique<sup>(37)</sup>, au Danemark<sup>(38)</sup> et en Grande-Bretagne<sup>(39)</sup>. Le BAuA compte appliquer en Allemagne le diagnostic danois développé par l'AMI<sup>(40)</sup>. Le HSE met à la disposition des entreprises britanniques un outil informatique permettant d'identifier les causes de stress et d'y remédier. De son côté, l'INRS a testé et validé le modèle WOCCQ<sup>(41)</sup> qu'il compte proposer, parmi d'autres outils, aux préventeurs français.

En revanche, le lien n'est pas clairement établi entre le stress et une pathologie précise. Mais, vécu sur le long terme, le stress est fortement soupçonné d'avoir des effets négatifs sur la santé à la fois physique et mentale des travailleurs. De même, il peut être la cause d'accidents du travail. Néanmoins, pour certains pays - Danemark, Finlande - le stress ne doit pas être considéré comme une maladie professionnelle car les personnes souffrant de stress seraient exclues du marché du travail. Les risques psychosociaux en général, et le stress en particulier, n'ont d'ailleurs pas été intégrés à la nouvelle liste des maladies professionnelles de la Commission européenne, bien que celle-ci recommande aux États membres de poursuivre les études sur ce sujet.

Pour autant, le dépistage et la prévention du stress professionnel ont fait l'objet d'un accord volontaire<sup>(42)</sup> entre les partenaires sociaux au niveau européen. La voie, plus contraignante, de la directive n'a pas été retenue. Cet accord doit ensuite être intégré au droit national<sup>(43)</sup>.

Comme déjà évoqué, les centres d'appels téléphoniques ont pour caractéristique de concentrer un grand nombre de facteurs de risques émergents. Plusieurs études, dans différents pays européens, ont été récemment conduites afin de mieux prendre la mesure des conséquences sur la santé et la sécurité des travailleurs de cette nouvelle forme de travail. Il résulte de ces études que l'organisation du travail, l'aménagement des locaux pour prévenir à la fois les TMS, le stress, les problèmes de voix et d'audition sont des éléments fréquemment mentionnés. Des guides de prévention sont disponibles. Ils traitent essentiellement d'ergonomie du poste de travail et d'organisation du travail.

# Conclusion

Pour identifier un risque émergent le schéma proposé par l'Agence européenne de Bilbao pour les risques physiques, psychosociaux et biologiques peut être retenu. Le risque doit être à la fois nouveau et croissant. Quant à son processus d'émergence, il est assez classique : échanges d'informations, résultats d'études, participation à des manifestations, intérêt du grand public et des médias. La nécessité de poursuivre études, recherches, échanges d'informations notamment sur le risque organisationnel, la sous-traitance, les risques psychosociaux, les effets du stress à long terme, les nanotechnologies semble s'imposer.

Les catégories de risques identifiés comme émergents sont vastes et peuvent ne pas être satisfaisantes dans la mesure où causes et conséquences sont entremêlées. Les isoler sans prendre en compte le contexte économique et social qui les fait émerger est délicat. Bien qu'imparfaites, les catégories de facteurs de risques émergents regroupent des avis convergents provenant d'horizons divers.

L'origine souvent multifactorielle des risques est une donnée importante dont il est de plus en plus tenu compte en matière de détection et de prévention. Elle justifie une approche pluridisciplinaire, notamment pour ce qui concerne les risques psychosociaux.

La notion de risques émergents peut être ambiguë et mal comprise. Elle tend à considérer que les risques s'opposent les uns aux autres et particulièrement aux risques classiques alors que souvent les uns procèdent des autres. Ne faudrait-il pas plutôt parler de risques en général dont l'évolution est rythmée par la mutation d'activités professionnelles qui demandent moins de contraintes physiques mais génèrent plus de contraintes psychiques pour un nombre croissant de travailleurs ? Il y aurait alors lieu de développer les outils aptes à gérer en permanence le changement, de s'organiser pour créer les mécanismes de prévention ad hoc, de déterminer des indicateurs réactifs et performants de suivi de la santé et de la sécurité au travail, d'adapter les mentalités à ce perpétuel mouvement et de s'attendre à rencontrer l'inattendu dans des champs d'expertise auparavant non explorés.

Par ailleurs, s'en tenir à la prévention et à la réparation des risques avérés répond imparfaitement à la demande de la société. Les situations de travail évoluent rapidement et ce sont les mêmes organismes traditionnellement chargés des risques professionnels qui doivent y faire face. L'application plus fréquente du principe de précaution répond également à la demande de la société.

Les nouveaux risques nécessitent d'adopter une attitude anticipatrice et une vigilance constante en vue de leur identification et leur évaluation. Tenant compte de cette situation, les organismes de prévention des risques professionnels s'organisent pour anticiper et réduire le délai entre l'observation d'un risque et la mise en œuvre de la mesure de prévention appropriée.

Une grande vigilance s'impose également, compte tenu du manque de recul quant à l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles technologies et à leurs effets à plus long terme. Elle justifie dans le cas des nanotechnologies et de l'utilisation des téléphones portables, la poursuite d'études scientifiques. Dans le premier cas, il s'agit de défricher le terrain car une partie de la communauté scientifique s'alarme des dangers potentiels que représentent les nanomatériaux bien qu'ils soient déjà forts répandus. Dans le second cas, il s'agit de dépasser et de confirmer les premiers résultats concluant à l'innocuité sur le court et le moyen terme. La rapidité avec laquelle ces innovations se manifestent contribue à l'accélération du rythme.

Pour réduire le délai entre le constat et l'intervention, la mise en place de cellules permanentes de veille - comme l'Observatoire européen des risques créés par l'Agence européenne de Bilbao à la demande de la Commission européenne - et d'échanges d'informations répond à ce besoin de connaissances et de réaction rapide entre l'identification très en amont de l'émergence d'un risque et la mise en place des mesures adéquates de prévention.

Cette démarche de veille stratégique guettant tous les mouvements de la société, du monde du travail et de la technologie est également mise en œuvre en Grande-Bretagne. Cette veille s'accompagnera d'une réflexion sur les modes d'intervention pour l'INRS qui précise qu'*"en dehors de l'anticipation réflexive il convient de réfléchir à des modes d'interventions précoces évitant des préjudices sanitaires irréversibles associés à des coûts financiers et sociaux prohibitifs"*.

Comme le résume l'Agence européenne de Bilbao, la difficulté consistera alors à assurer une politique constante de santé et de sécurité au travail à l'intention des travailleurs dans un monde du travail de plus en plus complexe, en constante mutation et exigeant de ses travailleurs une flexibilité croissante.

Faire face à cette difficulté implique la mise en œuvre du concept d'anticipation et du principe de précaution.

Il semble finalement qu'un mouvement se dessine dans la logique de prévention et de réparation du risque professionnel. Pour une partie grandissante, les institutions sont face à des risques plus complexes, parfois non encore prouvés scientifiquement, parfois d'origine multifactorielle contre lesquels, par précaution, ils tentent d'élaborer des mesures de prévention tandis que parallèlement, pour certains d'entre eux, se nouent des débats sur l'opportunité de leur réparation au titre du risque professionnel. Ce schéma est quelque peu différent de l'approche traditionnelle de l'indemnisation d'un risque dont l'origine professionnelle est sans équivoque et dont l'importance en termes de survenance commande de mettre en œuvre des mesures de prévention.

# Notes

1. Pour en savoir plus : [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)
2. [http://consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/ec/00100-r1.%20ann-r1%20cor2.f1.html](http://consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00100-r1.%20ann-r1%20cor2.f1.html)
3. [http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01\\_catalog\\_view\\_view/82E27CF9376867B9C1257321004960B7/\\$FILE/print.html](http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/82E27CF9376867B9C1257321004960B7/$FILE/print.html)
4. [http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01\\_catalog\\_view\\_view/6A3C1AE70DD2631E412573AA002F880E/\\$FILE/ed6012.pdf](http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/6A3C1AE70DD2631E412573AA002F880E/$FILE/ed6012.pdf)
5. [http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01\\_catalog\\_view\\_view/C7CA6F164B04D2FOC1257300004EE167/\\$FILE/print.html](http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/C7CA6F164B04D2FOC1257300004EE167/$FILE/print.html)
6. [http://www.eurogip.fr/docs/FR\\_Le\\_droit\\_europ\\_en\\_mai\\_2007.pdf](http://www.eurogip.fr/docs/FR_Le_droit_europ_en_mai_2007.pdf)
7. <http://osha.europa.eu/>
8. Rapport sur les risques physiques émergents sur [http://riskobservatory.osha.europa.eu/risks/forecasts/physical\\_risks/](http://riskobservatory.osha.europa.eu/risks/forecasts/physical_risks/)
9. "Dépister les risques psychosociaux. Des indicateurs pour vous guider", INRS - ED 6012 - 12/2007.
10. <http://www.eurofound.europa.eu/>
11. <http://eurheartj.oxfordjournals.org/cgi/content/full/ehm584v1>
12. [http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01\\_catalog\\_view\\_view/6254009FC421B4C7C1256CDF0059552B/\\$FILE/print.html](http://www.inrs.fr/INRS-PUB/inrs01.nsf/inrs01_catalog_view_view/6254009FC421B4C7C1256CDF0059552B/$FILE/print.html)
13. <http://fr.prevent.be/net/net01.nsf/p/1E3C69D739FA33B2C1256CC60054C860>
14. <http://www.bossons-fute.com/Risques/risque0005.php>
15. <http://www.av.se/dokument/inenglish/legislations/eng9302.pdf>
16. <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2002/06/fr/1/ef0206fr.pdf>
17. Berufsgenossenschaftliches Institut für Arbeitsschutz - Institut des BG pour la prévention.
18. Pour en savoir plus, <http://www.sante-radiofrequences.org/index.php?id=103> et <http://www.iarc.fr/ENG/Units/INTERPHONEresultsupdate.pdf>
19. Health and Safety Commission - Commission de la santé et de la sécurité au travail
20. [http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index_fr.htm)
21. Rapport Eurogip cité en bibliographie et celui de l'Agence européenne de Bilbao, [http://riskobservatory.osha.europa.eu/risks/forecasts/biological\\_risks/](http://riskobservatory.osha.europa.eu/risks/forecasts/biological_risks/)
22. [http://www.who.int/csr/disease/avian\\_influenza/avian\\_faqs/fr/index.html#isit](http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/avian_faqs/fr/index.html#isit)
23. <http://gestiondecrise.com/grippeaviaire6.htm>
24. Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.
25. [http://hesa.etui-rehs.org/uk/dossiers/dossier.asp?dos\\_pk=7](http://hesa.etui-rehs.org/uk/dossiers/dossier.asp?dos_pk=7)
26. <http://www.etuc.org/fr/>
27. [http://osha.europa.eu/publications/factsheets/43/facts-43\\_fr.pdf/at\\_download/file](http://osha.europa.eu/publications/factsheets/43/facts-43_fr.pdf/at_download/file)
28. [http://osha.europa.eu/publications/factsheets/42/facts-42\\_fr.pdf/at\\_download/file](http://osha.europa.eu/publications/factsheets/42/facts-42_fr.pdf/at_download/file)
29. Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin - Institut fédéral de santé et sécurité au travail
30. Voir le document de la Commission européenne "S'adapter aux changements du travail et de la société : une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité 2002-2006" page 10. COM(2002) 118 final.
31. <http://riskobservatory.osha.europa.eu/>
32. Voir le document de la Commission européenne "Améliorer la qualité et la productivité au travail : stratégie communautaire 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail" page 15. COM(2007) 62 final.
33. <http://www.hse.gov.uk/horizons/>
34. Health and Safety Executive - Direction de la santé et sécurité au travail
35. Health and Safety Laboratory - Laboratoire de la santé et sécurité au travail
36. Institut National de Recherche et de Sécurité
37. <http://www.wocccq.be/>
38. <http://www.arbejdsmiljoforskning.dk/Sporgeskemaer/Psykisk%20arbejdsmiljo.aspx>
39. <http://www.hse.gov.uk/stress/standards/index.htm>
40. Arbejdsmiljøinstituttet - Institut national de santé et sécurité au travail
41. <http://www.wocccq.be/>
42. [http://hesa.etui-rehs.org/fr/dossiers/dossier.asp?dos\\_pk=11](http://hesa.etui-rehs.org/fr/dossiers/dossier.asp?dos_pk=11)
43. Les partenaires sociaux français sont sur le point de finaliser (juillet 2008) un accord le transcrivant en droit interne. Dans ce projet d'accord, l'organisation du travail est perçue comme un facteur de stress mais ce dernier ne sera pas reconnu comme une maladie professionnelle.



Le monde en mutation - 47 p. - Magazine # 2 - 2000 - ISBN 92-828-8871-1

Travailler sans stress ! - Magazine # 5 - 28 p. - 2002 - ISSN 1608-4136

Conseils pratiques aux travailleurs pour maîtriser le stress au travail et ses causes - Facts # 31 2 p. - 2002 - ISSN 168162131

Le monde du travail en mutation. Tendances et implications pour la sécurité et la santé au travail dans l'Union européenne - Forum # 5. 2002

La prévention des risques psychosociaux au travail : perspectives européennes - Débats de la manifestation de clôture de la Semaine européenne pour la sécurité et la santé au travail 2002 Bilbao, Espagne, le 25 novembre 2002 - Forum # 9 - 12 p. - 2003 - ISSN 1681-4401

## Bibliographie spécifique

### Stress

Et s'il y avait du stress dans votre entreprise ? Édition INRS ED 973 - février 2006 18p. ISBN 2-7389-1349-0

Stress et risques psychosociaux : concept et prévention. D. Chouanière - INRS - Documents pour le Médecin du Travail n° 106 - 2<sup>e</sup> trimestre 2006. p. 169-186

Dépister les risques psychosociaux. Des indicateurs pour vous guider. INRS - Guide de dépistage des risques psychosociaux. Édition INRS ED 6012 - décembre 2007 - 46 p.

Stress au travail. Facts # 22. Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Beacons of excellence in stress prevention. Rapport de recherche # 133. Dr. Joe Jordan PhD, Emma Gurr MSc, Gordon Tinline MSc - Robertson Cooper Ltd. Dr. Sabir Giga PhD, Dr. Brian Faragher PhD, Prof. Cary Cooper - UMIST. Health and Safety Executive - Grande-Bretagne - 2003 - ISBN 0 7176 2709 8

Recherches sur le stress au travail - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail - Bilbao

Stress, well-being and the Framework Directive - The Dutch Experience - Jan POPMA - TUTB - 30 p. - 1998 - ISBN : 2-930003-26-X

Tackling Work-Related Stress: A Managers Guide - Health and Safety Executive - Grande-Bretagne

Work-Related Stress - A short guide - Health and Safety Executive Grande-Bretagne - 42 p. - juin 2001 - ISBN 0-7176-2050-6

Travailler sans stress - Magazine # 5 - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail - Bilbao - Espagne - 28 p. - 2002 - ISSN 160864136

Guidance on work-related stress: "Spice of life - or kiss of death?" ("Piment de la vie...ou coup fatal") Professeur Lennart Levi - DG Emploi et Affaires Sociales - 1999 - 89 p. - Commission européenne

Systematic Work Environment Management and Stress - Approche de gestion systématique des conditions de travail et stress - The Swedish Work Environment Authority - Suède - Solna - 31 p. - 2002 - ISBN 91-7464-431-9

Organisational interventions for work stress - A risk management approach - Institute of Work, Health and Organisations University of Nottingham Business School pour le compte du Health and Safety Executive - 127 p. - 2002

Combating stress risks with the Job Self Diagnostic Method - Peter R.A Oeij - TNO - Présentation faite au XVe Congrès Mondial de Sociologie - 2002 - Brisbane, Australie - 7-13 juillet 2002

L'INAIL e le patologie da stress e da disagio lavorativo. "Il lavoro cambia: l'INAIL e le nuove malattie professionali" Rivista degli infortuni e delle malattie professionali - 2001 - 3e trimestre - INAIL - Italie

Le stress au travail - Newsletter BTS - Numéro spécial n° 19-20 - 67 p. - septembre 2002 - ISSN 1027-4685

Gesundheitsschutz 23 - Psychische Belastung und Beanspruchung im Berufsleben erkennen - gestalten - BAuA - décembre 2002 - 60 p. - ISBN 3-88261-431-5

Work-related stress. Framework agreement on work-related stress. Social dialogue. Accord signé par la CES, l'UEAPME, l'UNICE et le CEEP. Texte disponible en anglais sur le site de la CES : <http://tutb.etuc.org/uk/newsevents/files/Accord-cadres%20stress.pdf>

BTS Actualité. Présentations PowerPoint traitant du stress - <http://tutb.etuc.org/fr/newsevents/newsfiche.asp?pk=144>

Stress & Burnout. Come riconoscere i sintomi e prevenire il rischio. Guida per gli Operatori Sanitari. ISPESL - 31 p. - 2003 ISBN 88-89216-00-X

Stress au travail : fausse maladie ou vrai symptôme ? - Réalité prévention n° 6 - INRS - 8 p. - décembre 2004 - ISSN 1762-3561

Bien-être au travail. Un nouveau sujet de droit. D. Chouchan. Travail et Sécurité. 01-2002. INRS - France

Le bien-être et la santé au travail. Position du problème. Note scientifique & technique. NS241. INRS - 28 p. - février 2004





mars 1998 - Premières Synthèses, Bué J. et Rougerie C. (juillet 1999), n° 30-1, DARES

Efforts et risques au travail en 1998 - Premières Synthèses - Cézard M. et Hamon-Cholet S. (avril 1999), n°16.1, DARES

Travail et charge mentale - Premières Synthèses - Cézard M. et Hamon-Cholet S. (juillet 1999), n° 27.1, DARES

Plus d'un travailleur sur deux utilise l'informatique dans son travail - Premières Synthèses - Cézard M. et Vinck L. (décembre 1998), n° 53.2, DARES

De l'intensification du travail - Dossier composé par J. Bué, M. Cézard, S. Hamon-Cholet, C. Rougerie, L. Vinck - Santé et Travail n° 27, avril 1999

Travail et charge mentale - DARES, Premières informations et premières synthèses, 99.07 - n° 27.1

Intensification du travail et répercussions sur la santé mentale : arguments épidémiologiques apportés par l'enquête ESTEV - F. Derriennic (Inserm U 88 - France) et M. Vezina (Université Laval - Québec) - Colloque "Organisation, intensité du travail, qualité du travail" - Paris, 24-22 novembre 2002

Vieillesse, santé et travail - le point des connaissances sur... Note INRS ED 5022 - janvier 2004 parue dans Travail et Sécurité n° 636 de janvier 2004

## Sous-traitance

Use of contractors. A joint responsibility. HSE - Grande-Bretagne 17 p. 11/03 - INDG368

Rationalité instrumentale et Santé au travail - Le cas de l'industrie nucléaire. Anne Thébaud-Mony - La Gazette Nucléaire n°175/176 juin 1999

La sous-traitance industrielle augmente-t-elle les risques ? L'Usine nouvelle - n° 2815 / 7 mars 2002

Stimulating OSH Procurement - Biganos EIG - Occupational Safety and Health in Marketing and Procurement - Systems and Programmes - European Agency for Safety and Health at Work - Bilbao -2000

Les entreprises externalisent à tout va. S. Fessart et E. Pirat - Liaisons sociales - novembre 2000

Les travailleurs de la sous-traitance sont les plus exposés. Alain Faujas - Le Monde - 30/10/2001

## Nouvelles technologies de communication

Les téléphones mobiles, leurs stations de base et la santé. État des connaissances et recommandations. Rapport au Directeur Général de la Santé dit "Rapport Zmirou" -16/01/2001 - 270 p.

Téléphonie mobile & santé - Rapport du groupe d'experts. Afsse - avril 2005 - 128 p.

Téléphonie mobile et santé - Avis de l'Afsse - Afsse - juin 2005 - 13 p.

Téléphonie mobile - Un périmètre de sécurité autour des antennes relais - Travail et sécurité - INRS - mai 2002

Le GSM est-il vraiment inoffensif ? Réseaux & Télécoms n° 195 - 15/02/2002

GSM, Téléphonie mobile en toute sécurité ? Publication du Conseil Supérieur d'Hygiène - Belgique - 2000

Les dangers des ordinateurs portables. M. V. HERMANS - Prevent - Travail et Bien-être. Belgique

Centres d'appels téléphoniques - Des relents de taylorisme - Denis Bérard - Travail et Changement # 260, ANACT, octobre 2000

Les centres d'appels téléphoniques. Fiche pratique de sécurité ED 108. Travail et Sécurité n° 628, INRS, avril 2003

Centres d'appels téléphoniques - Les galériens du tertiaire - Travail et Sécurité n° 627, INRS, mars 2003

Call centre work - characteristics, physical, and psychosocial exposure, and health related outcomes - Kerstin Norman - National Institute for Working Life - 2005, 58 p. ISBN 91-7045-764-6 ISSN 03446-7821

Psychosocial risk factors in call centres: An evaluation of work design and well-being - HSE - Grande-Bretagne. ISBN 0 7176 1973 7

Acoustics in call centres - Focus on BGIA's Work n° 0165 - Edition, 11/2001 - ISSN 1619 - 2826

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) - Association Française des Techniciens & Ingénieurs de sécurité et des Médecins du travail - AFTIM 6 Revue trimestrielle n° 139 - 48 p. - ISSN 07552386

Écran de visualisation. Santé et ergonomie. François CAIL avec le concours de Michel APTEL. Édition INRS ED 924 juin 2005 - 106 p. - ISBN 2-7389-1208-7

## Les nanotechnologies

Les nanoparticules. Un enjeu majeur pour la santé au travail ? Collection "Avis d'experts". Document préparé par l'INRS sous la direction de M. Benoît Hervé-Bazin - Édition EDP Sciences 2007



- 701 p. ISBN 978-2-86883-995-4

Nanoparticles: An occupational Hygiene Review. Research report 274. Prepared by the Institute of Occupational Medicine for HSE 2004. Rj Aitken, Ks Creely, CI Tran. HSE 2004 - 100 p. ISBN 0-7176-2908-2

Managing the Risks from Nanotechnology - A Paper by Paul Davies. HSC. HSC/04/42

Nanotechnology Small Matter, Many Unknowns - Risks Perception - Document publié par Swiss Reinsurance Company. 2004 - 56 p.

Swiss Re on risks: Nanotechnology - 4 p. - 2004 - publié par Swiss Reinsurance Company

Nanotechnologies, Nanoparticules - Quels dangers, quels risques ? Comité de la prévention et de la précaution. ministère de l'Écologie et du Développement durable. Paris, juin 2006 - 64 p.

Association between working techniques, physical loads and psychosocial loads during vdu-work. Agneta Lindegard Anderson. National Institute for Working Life - 2004 - 33 p. ISBN 91-7045-709-3 ISSN 03446-7821

Les nanomatériaux - Effets sur la santé de l'homme et sur l'environnement. Afsset - Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail - juillet 2006 - 248 p.

## Bibliographie générale

### Actes et notes de manifestations

The changing world of work - Actes de la conférence co-organisée par la présidence autrichienne de l'Union européenne et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail - 1998

Le travail sans limites ? Réorganiser le travail et repenser la santé des travailleurs - Conférence du BTS-SALISA - Bruxelles, 25-27 septembre 2000. Bulletin spécial n° 15 du 16 février 2001

Les changements dans l'emploi et dans les relations du travail - Expérience et perspectives - 18/19 septembre 2000 - Actes du colloque européen tenu à Paris durant la présidence française de l'Union Européenne

Les Assises de la Prévention des Risques au Travail - 5 - 16 novembre 2000 - Actes et Synthèse - Ministère de l'emploi, CRAM Sud-Est, Commission Européenne - 141 p.

Qualité de l'emploi "Une future stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail" - 8 p. Forum # 1 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. 2001. Actes du séminaire organisé à Bilbao les 24 et 25 avril 2001. 8 p. - 2001

Stress professionnel : comprendre pour agir - 7 novembre 2003 - Colloque Aract Nord - Pas de Calais.

Organisation, intensité du travail, qualité du travail - Compte rendu du colloque tenu les 21 et 22 novembre 2002 - Paris - Notes de congrès - DMT 93 TD 127 - 2003

La violence au travail en Europe. Actes - Paris - 2 et 3 novembre 2000 - Eurogip. 130 p.

Vieillesse et risques professionnels. Comment promouvoir la santé des travailleurs tout au long de leur vie professionnelle ? Actes - Paris - 1er octobre 2004 - Eurogip. Réf. Eurogip - 17/F - 25 p.

Les TIC, complices de l'intensification du travail - Patricia Vendramin - Fondation Travail-Université, Namur - Belgique - Actes du colloque "Organisation, intensité du travail, qualité du travail" - Paris, 21-22 novembre 2002

## Programmes d'action et rapports annuels d'institution en charge de la prévention des risques professionnels

Health and Safety Commission - Royaume-Uni - Strategic Programme 2001 - 2004

The Health and Safety Commission Business Plan 2005/06-2007/08

HSC Science Strategy 2005 - 2008

The Health and Safety Commission Annual Business Plan 2006/07

Health and Safety Laboratory - Annual Report & Accounts 2005/06

The Swedish Occupational Safety and Health Administration - Plan of Activities - 2000 -2002

The Swedish Work Environment Authority - Plan of Activity - 2004-2006

Health and Safety Authority - Irlande - Work programme 2001 - 2002

Rapporto Annuale 2000 - INAIL - Italie

INRS France. Plan à moyen terme - 2003 - 2007 - 61 p.

Working Programme of the Federal Institute for Occupational Safety and Health - BAuA- 2002 - 2005 - 26 p.

Finnish Institute of Occupational Health - Annual Report 2001 - 20 p.

Health and Safety Executive - Annual report 2001/2002 - 28 p.

## Prises de position et communications

Sécurité et Santé au Travail - Une priorité pour les employeurs.  
UNICE - 14 p. - août 2000

Intensification du travail et inégalités de santé - Georges  
MENAHEM - CNRS et Communication aux XXe Journées de  
l'Association d'économies sociales, Toulouse, 7 et 8 septembre  
2000

## Études et rapports

Efforts, risques et charge mentale au travail - Résultats des  
enquêtes Conditions de travail 1984, 1991 et 1998. Les  
Dossiers de la DARES - 183 p. - 2000 - ISSN : 1263-1973

L'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies par  
les travailleurs. Résultats de l'enquête Conditions de travail de  
1998 et des enquêtes sur les Techniques et l'Organisation du  
travail de 1987 et 1993. Les Dossiers de la DARES

L'Organisation du Travail. Résultats des enquêtes Conditions de  
travail de 1984, 1991 et 1998. Les Dossiers de la DARES - 267  
p. - 2000 - ISSN : 1263-1973

L'Organisation des horaires de travail - Résultats des enquêtes  
Conditions de travail de 1984, 1991 et 1998. Dossiers de la  
DARES - 267 p. - 2000 - ISSN : 1263-1973

De Keyser, V., Péters, S., & Malaise, N. (2001). La recherche sur  
les risques psychosociaux dans les programmes SSTC.  
Analyses et perspectives. In Services fédéraux des affaires  
scientifiques, techniques et culturelles [Ed.], Des risques pour  
la santé... à la protection des travailleurs en matière de santé.  
10 ans de recherche fédérale en santé, travail et  
environnement (pp.34-42), Bruxelles : Author - Dépôt légal :  
D/2001/1191/10

Projet de recueil de directives pratiques sur la violence et le  
stress au travail dans le secteur des services: une menace  
pour la productivité et le travail décent. BIT - Genève, 2003

Code of Practice on Workplace Violence in Services and  
Measures to combat this Phenomenon. BIT - Genève, 2003

Nieve risico's - Sociaal-Economische Raad - Pays Bas - 102 p. -  
mai 2002 - ISBN 90-6587-824-6 / CIP

Occupation and Mental Health: Secondary Analyses of the ONS  
Psychiatric Morbidity Survey of Great Britain - Rapport de  
recherche # 168 préparé par le Queen Mary School of Medicine  
& Dentistry et l'Office National de Statistiques pour le HSE -  
2003 - 197 p. - ISBN 0-7176-2777-2

La santé des femmes au travail en Europe. Des inégalités non  
reconnues. Laurent Vogel - BTS - 2003 - 387 p.  
ISBN 2-930003-48-0. 20

La violence au travail en Europe. État des lieux.  
Eurogip. Rapport d'enquête, février 2001 - 44 p.

Le risque biologique encouru par les salariés en Europe. Quelle  
ampleur ? Quelle prévention ? Eurogip. Rapport d'enquête,  
mars 2007 - 43 P.

## Articles

2000-2010. Le travail en mutation. Travail et Changement n°  
262. Anact - France -10/2000

Les salarié-e-s paient la course à la rentabilité avec leur santé.  
Laurent Vogel - 3 p. - Revue Services Publics, N° 18, 5 novembre  
1999

Challenges for Occupational Health from Work in the  
Information Society. American Journal of Industrial Medicine  
1999;1-6. Rantanen J

New Trends for Occupational Health. J. Rantanen - Finlande -  
African Newsletter

Fabriquer des puces : un métier risqué. Courrier international -  
03-09 juin 1999

Dustbins and lungs make bad neighbours: refuse collectors at  
risk of respiratory tract inflammation - European Respiratory  
Journal, Vol.21, Number 4

Quand le travail perd la tête. Santé et Travail # 44 - juillet 2003  
- ISSN 1161 61 48

"Je veux tenir le coup sans me doper" - L'Usine Nouvelle #  
2894 - 20 novembre 2003, rubrique "Pour mieux vivre sa vie  
professionnelle"

La révision de la directive Machine. Stephano Boy. BTS  
Newsletter n° 17 - juin 2001

Eurogip est un organisme de la Sécurité sociale française, créé en 1991 pour travailler sur le thème des risques professionnels en Europe.

Dans ce cadre, les femmes et les hommes de ce groupement d'intérêt public (GIP) informent partenaires sociaux et personnels de la Sécurité sociale, réalisent des enquêtes comparatives, participent à des projets d'intérêt communautaire et coordonnent le travail soit d'experts impliqués dans l'élaboration des normes, soit d'organismes notifiés auprès de la Commission européenne pour la certification réglementaire des machines et des équipements de protection individuelle.

Ces actions contribuent au même objectif : apporter aux acteurs de la Sécurité sociale française et aux différents partenaires d'Eurogip concernés par les risques professionnels, les informations et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

---

*Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être mentionnée.*